

Formation continue menant au Diplôme d'Etat (FCDE) 2018-2020, Rennes

Examen d'entrée

I - Recevabilité

Seules peuvent participer à l'examen d'entrée les personnes ayant déposé un dossier d'inscription complet à temps (avant le 4 mars 2018) et remplissant les conditions définies par l'arrêté du 5 mai 2011 (modifié par les arrêtés du 7 janvier 2015, du 28 juillet 2015, du 29 juillet 2016 et du 6 janvier 2017), cf. dossier d'inscription.

II - Module de formation préalable obligatoire

Les 8, 9 et 10 mars 2018 (9h30-12h30 et 14h-17h), locaux du Pont supérieur, Rennes

Objectif de cette première étape : permettre à l'ensemble des personnes candidates de produire un texte réflexif sur une expérience récente de formation en lien avec l'enseignement musical spécialisé (cf. admissibilité)

La participation à ces journées n'est pas évaluée. Outre la production d'un texte réflexif personnel, elle permet à chaque personne candidate de prendre la mesure de ce qu'est une formation professionnelle menant à un diplôme et de faire l'expérience du travail collectif dans un tel cadre.

III - Admissibilité

Le 24 mars 2018 (9h30-12h30 ou 14h-17h, selon convocation), locaux du Pont supérieur, Rennes

Objectif de cette deuxième étape : garantir que les personnes candidates ont le niveau de compétence requis pour suivre une formation menant au DE (réflexivité, culture et pratique artistiques)

... Texte réflexif portant sur le module de formation préalable

Avant le 24 mars par internet (pièce-jointe d'email), envoi de ce texte qui pourra avoir été rédigé au fil de la formation des 8, 9 et 10 mars, puis complété dans les jours suivants.

Normes : texte en Times 12, format pdf, nombre de pages libre.

Contenu : des faits (module de formation préalable) et ce qu'ils auront donné à penser. Etonnements, découvertes, analyse de difficultés rencontrées, mises en lien avec l'expérience personnelle, mises en lien avec des savoirs préexistants,...

Critère principal : réflexivité.

--> la capacité à décrire, mais également à critiquer, analyser et prendre en compte la complexité des enjeux et des situations, en appui sur les expériences personnelles et sur une culture générale dans les champs de la culture, de l'art, de l'éducation et plus spécifiquement de l'enseignement spécialisé de la musique.

... Analyse musicale (durée 3 h)

Analyse musicale sur partition d'une pièce musicale (ou extrait) issue du répertoire du domaine (2h)

Commentaire d'écoute d'une pièce musicale (ou extrait) issue d'un répertoire inhabituel (1h)

Critère principal : niveau de spécialisation.

--> les savoirs et les savoir-faire dans le domaine du DE concerné, ainsi que la culture générale musicale (au-delà du domaine concerné) et les savoir-faire d'écoute active et critique.

... Enregistrement audio

Avant le 24 mars par internet (pièce-jointe d'email ou WeTransfer ou GoogleDrive), remise de deux enregistrements audio (wave, aif ou mp3) de l'interprétation personnelle de deux pièces de répertoires différents relevant toutes deux du domaine du D.E. présenté. L'un des deux enregistrements peut être un solo (non accompagné). Possibilité de mise à disposition d'un enregistreur audio-numérique par le Pont supérieur les semaines précédentes. La qualité de l'enregistrement sur le plan de la technique du son ne sera pas prise en compte au-delà du seuil « d'intelligibilité » du discours musical.

Critère principal : niveau de spécialisation.

--> les savoir-faire instrumentaux et musicaux dans le domaine et l'option du DE concerné.

Chaque épreuve donnera lieu à une note sur 20.

Admissibilité : pas moins de 10/20 dans chacune des épreuves.

IV - Admission

Sur convocation (cf. admissibilité), entre le 2 et le 4 mai 2018, locaux du Pont supérieur, Rennes

Objectifs de cette deuxième étape de sélection : former une promotion de stagiaires alliant la diversité des profils et des spécialités à un potentiel de travail collectif de longue durée (deux années scolaires) ; sélectionner les candidats les plus susceptibles de tirer partie des apports de la formation en 2018-2020.

... Présentation musicale en solo (cf. convocation, 5mn environ)

Dans le cadre de cette épreuve, il sera demandé aux candidats de préparer une séquence musicale d'environ 5mn, qui serait une sorte de présentation de qui ils sont en tant que musicien. Présentation sans « mots », uniquement musicale. Le ou les répertoires utilisés, et/ou le style d'improvisation le cas échéant, devront relever du domaine du D.E. du candidat.

Critères principaux : Niveau de spécialisation

--> les savoirs et les savoir-faire dans le domaine et l'option concernés.

Positionnement artistique

--> la capacité à choisir puis présenter des oeuvres pertinentes tant par rapport au niveau instrumental personnel que par rapport aux affinités, valeurs, orientations artistiques personnelles.

... Entretien (cf. convocation, 20mn environ)

Après une courte présentation personnelle, le candidat pourra revenir de manière critique sur ses réalisations lors des autres épreuves du concours d'entrée, puis développer les éléments qui fondent son projet de formation et d'accès au Diplôme d'Etat de professeur de musique. Il s'en suivra un dialogue avec le jury.

Critères principaux :

Réflexivité

... la capacité à analyser ses propres réalisations et expériences professionnelles, au-delà d'un simple avis positif ou négatif.

Positionnement professionnel

... la capacité à faire part au jury d'un projet de formation en lien avec le parcours professionnel personnel, et à identifier les limites, les contradictions et les potentiels (de ce parcours et de ce projet).

Niveau de spécialisation

... la culture générale dans les champs de la culture, de l'art, de l'éducation et plus spécifiquement de l'enseignement spécialisé de la musique, ainsi que la capacité à la mobiliser pour nourrir les échanges avec le jury.

Chaque épreuve donnera lieu à une note sur 20, avec un coefficient 2 pour l'entretien

Le jury décidera du nombre de places en formation, à l'issue des entretiens.

Les admissions se feront alors par ordre de moyenne générale à l'ensemble des épreuves et seront affichées sur le site internet et dans les locaux du Pont supérieur à Rennes.